

PROGRAMME DE FORMATION

Bientraitance et amélioration des pratiques professionnelles

Objectifs pédagogiques

Contexte

Depuis septembre 2020, la Haute Autorité de Santé (HAS) a entamé un nouveau dispositif d'évaluation des Établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L'objectif affiché est d'évaluer les démarches et les pratiques professionnelles de mise en oeuvre par les ESSMS pour améliorer le parcours de vie et de soins des personnes accompagnées.

Cette formation va recouvrir un processus sur la durée des accompagnements, une réflexion individuelles et collective, un positionnement par rapport à un ensemble de normes.

Objectifs :

- Permettre à chaque professionnel de faire évoluer ses représentations
- Appréhender la législation en vigueur et les recommandations afin de les appliquer
- Se réapproprier les valeurs éthiques et le cadre déontologique pour garantir le respect des personnes au quotidien
- Amorcer chez chaque participant une démarche d'analyse et d'évaluation de ses pratiques professionnelles
- Développer une réflexion éthique sur sa pratique professionnelle en lien avec les concepts et les recommandations
- Se positionner dans la démarche de bientraitance
- Identifier des actions concrètes individuelles et collectives de promotion de la bientraitance et des outils d'évaluation

Programme

Journée 1 : Appréhender le concept de bientraitance dans sa dimension opérationnelle

- La bientraitance : définition, réglementations et implications dans le travail quotidien
- Qu'est-ce que cela implique dans le travail au quotidien ?
- Entrer dans une démarche de bientraitance
- Les contraintes des différents services et les difficultés rencontrées pour maintenir la démarche de bientraitance
- Appréhender l'articulation des composantes éthiques personnelles, professionnelles et institutionnelles

PROGRAMME DE FORMATION

Réflexion collective : Passation de la Grille d'auto-contrôle des pratiques professionnelles de la HAS. Utilisation de l'outil de la HAS sur la création de la Charte de Bientraitance. Débriefing

Journée 2 : S'approprier les outils pour promouvoir la démarche de bientraitance

- Les apports théoriques sur la démarche projet
- La gestion des risques a postériori
- Les apports théoriques sur la gestion des risques et notamment la procédure de signalement et la fiche de signalement sur les risques à postériori
- L'analyse des évènements indésirables
- Les nouveautés dans la boîte à outils avec les nouvelles méthodes d'investigation de la HAS : accompagné traceur, traceur ciblé

Exercice

Détermination en petits groupes des savoir-être et savoir-faire importants face à une situation d'évènements indésirables - sur les outils de la HAS et sur la réalisation d'une charte

- Les outils de résolution de problème
- Les outils pour améliorer le processus, les parcours d'accompagnement
- Les outils pour mesurer
- Utilisation de l'outil de la HAS sur la création de la Charte de Bientraitance

Public concerné et prérequis pédagogiques

Tout professionnel (travailleurs sociaux, éducatifs et soignants) en contact avec des usagers
Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Pour toute demande d'adaptation liée à une situation de handicap, le service formation de l'Uriopss reste à votre disposition

Durée, effectifs

2 jour(s) - 14 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e(s)

Nathalie PONCHELLE, Formatrice, Responsable pédagogique, Service Formation, Uriopss de Normandie

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

PROGRAMME DE FORMATION

Apports théoriques (60%) et exercices pratiques – mises en situations (40%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre la formation

Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).
- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

PROGRAMME DE FORMATION

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).